



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 juin 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 juin 2012		
Date d'affichage 20 juin 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services Techniques – Service urbanisme – Cession d'un terrain avenue des AIGUIERS</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à LAURERI Philippe,  
BORELLI Huguette donne procuration à GARRON André,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à RAVINAL Danièle,  
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Sollies-Pont est propriétaire d'un terrain situé au 23, avenue des Aiguiers cadastré section AN n<sup>os</sup> 49 et 50. Sa superficie est de 1067 m<sup>2</sup>. Une petite construction, qui devra être démolie, est implantée sur cette parcelle. Il est proposé de céder ces parcelles pour un montant de 362 500 euros au logis familial varois qui réalisera un programme immobilier d'une quinzaine de logements locatifs sociaux. Il est précisé que les services des domaines ont évalué ce bien à 212 000 euros par un avis du 22 mai 2012.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la maire à signer la promesse de vente avec le logis familial varois aux conditions définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1,

VU la délibération du conseil municipal du 23 février 2012 autorisant le maire à consulter le service des domaines et approuvant le principe de cession de cette parcelle,

VU l'avis de France Domaine émis le 22 mai 2012,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente des parcelles cadastrées section AN n<sup>os</sup> 49 et 50 au logis familial varois,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var

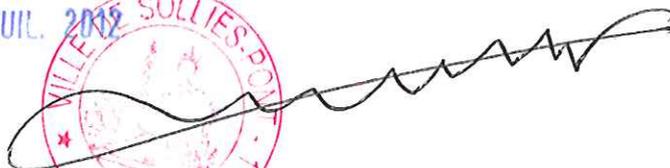
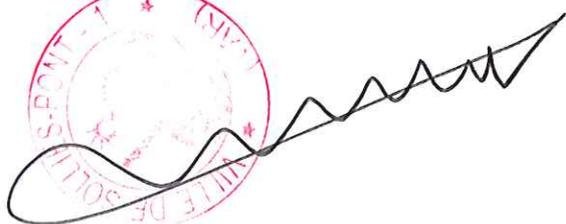
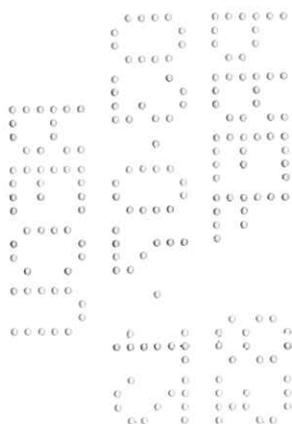
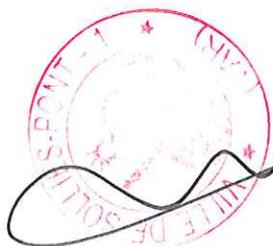
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

03 JUIL. 2012

05 JUIL. 2012



DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Direction départementale des  
finances publiques du Var



Division France Domaine  
171, Avenue de Vert Coteau  
B.P. 127  
83071 TOULON CEDEX

CONTRÔLE DES OPÉRATIONS IMMOBILIERES

N° 7307

Mod. V

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

N° 2012-130V0596

Enquêteur : **ML Chanjou**  
Téléphone : 06.89.65.13.73  
Télécopie : 04.94.03.95.45  
Mél : marie-louise.chanjou@dgfip.finances.gouv.fr

*Réception sur rendez-vous.*

**CESSION AMIABLE**

1. Service consultant : Commune de **SOLLIES PONT**  
26, avenue du 6<sup>e</sup> RTS  
83210 SOLLIES PONT

Vos références : 566/2012/SU/FMI/MM  
Affaire suivie par : Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation : Le : 09 Mars 2012  
Reçue le : 14 Mars 2012  
Complétée le : 05 Avril 2012

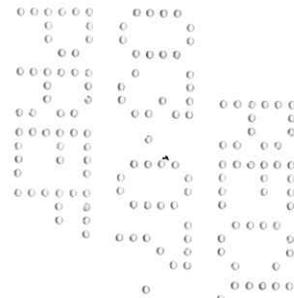
3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession d'un terrain sis 23 avenue des Aiguiers d'une superficie de 1067m<sup>2</sup> sur lequel est édifée une petite construction destinée à être démolie en vue de réaliser un programme immobilier comportant des logements sociaux.

4. Propriétaire présumé : Commune de **SOLLIES PONT**

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : **SOLLIES PONT**

Cadastre – Superficie :



Section	Parcelle	Zonage	Superficie (ha a ca)	Lieu-dit	Observations
AN	49	UBi	989m <sup>2</sup>	23 avenue des Aiguiers	sols
AN	50	UBi	78m <sup>2</sup>	23 avenue des Aiguiers	Propriété bâtie
		Total	1067m <sup>2</sup>		

**Les superficies seront à vérifier lors de l'acquisition**

**Observation:** visite sur place non effectuée , la présente évaluation est effectuée sous toute réserve.

**Nature – Situation :**

Maison d'habitation de 1937, libre d'occupation, située sur une parcelle de 78m<sup>2</sup> contiguë à une autre parcelle non bâtie d'une superficie de 989m<sup>2</sup>.

L'immeuble en question d'une superficie utile de 60m<sup>2</sup> comprend quatre pièces :

1 cuisine-1 chambre- un séjour-1 salle d'eau avec baignoire et wc-

EDF-eau- tout à l'égout .

Aucune précision sur le terrain jouxtant.

La présente évaluation est effectuée au vue des éléments fournis par le consultant.

**Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Actuellement au POS de la commune de Solliès Pont en attente de modification en zone UA du nouveau document d'urbanisme en PLU.

Le bien à évaluer est actuellement en zone UBi

**6. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.**

**7. Situation locative :** Estimation libre de toute occupation.

**8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : 212 000€.

**9. Observations particulières :**

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

A Toulon, le 22 mai 2012

*Pour le Directeur départemental des finances publiques*  
Le Contrôleur Principal  
Mme ML Chanjou

